

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### MAINTIEN ET DÉVELOPPEMENT DE LA BIODIVERSITÉ : SIGNATURE DU « CONTRAT CORRIDORS LAC-PIED DU JURA »

Genolier, le 30 mai 2016,

**Un deuxième contrat corridors biologiques voit le jour dans la région de Nyon. Le Contrat Lac-Pied du Jura a été signé ce jour. Ce nouvel outil, piloté par Régionyon, fait suite à celui de Vesancy-Versoix, signé en 2014 pour un périmètre transfrontalier.**

Les contrats corridors font partie intégrante du projet d'agglomération du Grand Genève et le périmètre couvert par *Le Contrat Lac-Pied du Jura* recouvre l'intégralité du district de Nyon. Le projet, qui s'inscrit pleinement dans la politique vaudoise de mise en réseau des milieux naturels, vise un double objectif : à travers une série de mesures destinées aux communes et aux acteurs privés, il cherche à restaurer et à pérenniser des habitats et des liaisons écologiques ainsi qu'à assurer le maintien et le développement d'espèces sensibles sur le territoire.

Pour assurer la préservation à long terme du capital de biodiversité du district de Nyon, il est nécessaire de garantir la pérennité d'axes de déplacements, notamment dans les zones urbanisées et densément peuplées où les obstacles sont nombreux (voies de communication, zones d'habitation et industrielles, lignes électriques, etc.).

Le périmètre du *Contrat Lac-Pied du Jura* abrite des milieux naturels diversifiés : pâturages secs, zones humides, un site d'hivernage des oiseaux migrateurs d'importance internationale et deux sites de

reproduction des batraciens d'importance nationale.

Les espèces cibles, concernées par le contrat, sont toutes des espèces menacées d'extinction dans la région et constituent des indicateurs précieux de la qualité biologique du territoire. Elles présentent par ailleurs un intérêt écologique supérieur à l'échelle du canton.

Le budget total de ce contrat est de 915'000 francs assuré à 65 % par la Confédération et le Canton et à 35 % par les Communes et Régionyon. Des partenaires privés participent à la mise en œuvre de certaines mesures (CFF, Golf de Bonmont, Golf du Domaine de l'Impérial).

Le programme est prévu sur cinq ans. Il s'articule autour d'actions visant la préservation et la gestion des espaces naturels ainsi que l'intégration de la nature dans les espaces urbanisés. Des mesures de communication et de sensibilisation seront aussi mises sur pied. Les mesures qui seront mises en œuvre contribueront activement à la consolidation du réseau écologique aux niveaux régional, cantonal et national.

Le Conseil régional, en collaboration avec la Direction générale de l'environnement de l'Etat de Vaud, pilote l'ensemble du *Contrat Lac-Pied du Jura*.



#### Pour plus d'informations :

M. Sébastien Beuchât, Directeur des ressources et du patrimoine naturels, Direction générale de l'environnement (DGE), 021 316 75 68, [sebastien.beuchat@vd.ch](mailto:sebastien.beuchat@vd.ch).

M. Gérald Cretegny, Président Régionyon, 079 692 35 76, [g.cretegny@gland.ch](mailto:g.cretegny@gland.ch).

Mme Martine Roset, Cheffe de projet Grand Genève, 022 546 73 66, [martine.rosset@etat.ge.ch](mailto:martine.rosset@etat.ge.ch).